

La protection à base communautaire pendant la pandémie de Covid-19

Les personnes affectées par des crises sont expertes quant à leurs propres besoins, auxquels elles sont les premières à répondre, notamment en matière de protection. La protection à base communautaire consiste à avoir recours à des ressources internationales en matière de protection (fonds, soutien technique, influence et réseaux) pour renforcer les capacités et les efforts existants des communautés, et les aider à en développer de nouveaux, afin qu'elles puissent assurer leur propre protection, tout en demandant des comptes aux institutions compétentes face à leurs responsabilités en la matière.

La pandémie de Covid-19 fait ressortir le rôle primordial qu'assument les communautés sur le plan humanitaire. Le système humanitaire formel va devoir accroître les efforts qu'il déploie pour accompagner ces communautés, car ce sont elles qui fatalement se chargeront de la majeure partie des interventions humanitaires pendant la pandémie.

Il ne faudrait pour autant pas que l'importance accordée aux interventions des communautés pour se protéger du Covid-19 en vienne à reléguer au second plan la responsabilité primordiale qui incombe aux États et aux autres institutions compétentes en matière de protection. Ainsi, les interventions de protection à base communautaire ne devraient pas porter atteinte au plaidoyer et au soutien précoce adressé aux institutions compétentes de remplir leurs responsabilités en matière de protection. En effet, [la voix des communautés demeure un aspect essentiel des stratégies de plaidoyer](#), tant au niveau mondial que local.

Ce document vise à fournir des consignes sur l'adaptation de la protection à base communautaire pendant la pandémie de Covid-19. Bien que destiné principalement aux clusters de protection sur le terrain, il peut être utile aux acteurs de la protection humanitaire au sens plus large. Cependant, dans la mesure où son public cible est censé détenir une expertise en matière de protection, le présent document ne couvre pas les questions globales en matière de protection à base communautaire. Il propose plutôt des mesures spécifiques pour faire face aux défis posés par le Covid-19 qui pourraient être incluses dans les stratégies et les plans d'intervention au niveau des pays.

ANALYSE

- **Contributions des communautés :** La pandémie de Covid-19 rend plus difficile la prise en compte des perspectives des communautés dans les analyses de protection. Par conséquent, cherchez à obtenir la contribution des communautés au plus tôt, de préférence avant l'imposition de restrictions d'accès physique. Sinon, envisagez d'obtenir ces informations à distance auprès des communautés en vous adressant aux points focaux, tout en suivant les conseils visés plus loin sur la mobilisation et la programmation à distance. Efforcez-vous de refléter au mieux la diversité des communautés dans les données collectées. Pour cela, il est possible que vous deviez nouer des contacts avec un groupe de membres de la communauté plus important et plus diversifié, en plus des points focaux réguliers.
- **Interventions des communautés :** Réfléchissez à l'impact du Covid-19 sur les interventions existantes et potentielles de la part des communautés aux problèmes de protection. Envisagez en particulier si des groupes communautaires se créent de manière spontanée, si de nouvelles stratégies d'autoprotection se manifestent et si les mesures d'urgence ont pour effet d'affaiblir ou d'entraver les capacités ou les stratégies d'autoprotection existantes.
- **Mesures d'intervention officielles :** Envisagez l'impact qu'exercent les mesures de maîtrise de la transmission du virus sur la situation en matière de protection. Sont concernés les restrictions de déplacement, les sanctions et la pénalisation de celles et ceux qui violent ces restrictions, ainsi que le renforcement des contrôles par la police, l'armée et des pouvoirs publics non armés.
- **Menaces :** Réfléchissez aux menaces qui peuvent être spécifiques au contexte de la pandémie, ou qui sont exacerbées par le Covid-19, comme le manque/le refus d'accès à des soins spécialisés, le manque d'accès à des moyens de subsistance, aux marchés, aux besoins et aux services de

base, notamment par le biais de l'aide humanitaire ; et le manque d'accès aux informations essentielles liées à la pandémie, notamment en ce qui concerne les mesures de prévention.

- **Violences basées sur le genre (VBG) et protection de l'enfance** : Soyez vigilant-e-s aux risques de VBG et de protection de l'enfance liés au Covid-19. Le confinement peut induire une hausse des VBG, notamment des violences de la part du partenaire intime et de la maltraitance à l'égard des enfants, ainsi qu'une hausse des mariages précoces et de l'abandon moral des enfants en raison de l'impact du Covid-19 sur les moyens de subsistance. Par ailleurs, il est possible que les mesures de confinement pour lutter contre la pandémie de Covid-19 entravent l'accès aux mécanismes de signalement ou limitent les possibilités que des observateurs extérieurs remarquent des problèmes de VBG et de protection de l'enfance. Souvent, les acteurs de la protection à base communautaire sont les primo-intervenants au sein de leur communauté et ils doivent s'attendre à une augmentation de ces types d'incidents, ou à remédier aux difficultés de les signaler ou de les détecter.
- **Capacités** : Réfléchissez aux capacités existantes des institutions compétentes et des prestataires de services et aux effets que la pandémie a ou pourrait avoir dessus, en raison des restrictions imposées en matière d'accès physique, de la stigmatisation, de la réaffectation des ressources, etc.

MOBILISATION ET PROGRAMMATION À DISTANCE

- **Communication** : Si possible, avant que ne soient imposées des restrictions en matière d'accès physique, discutez et convenez avec vos interlocuteurs habituels (y compris les réseaux communautaires et les points focaux) des moyens que vous adopterez pour maintenir les communications à distance¹. Il peut s'agir ainsi de convenir des moyens et de la fréquence de vos communications à distance et des mesures à prendre pour faire en sorte que les communautés disposent des ressources nécessaires pour le faire.
- **Sécurité** : Assurez-vous de la sécurité des communications avec vos interlocuteurs en réalisant une analyse des risques tenant compte des différentes implications de la sécurité/de l'accès numérique pour différents groupes, en fonction de leur genre, de leur âge et d'autres facteurs. Il peut s'agir ainsi de convenir des moyens sûrs de communication, ainsi que des événements déclencheurs susceptibles d'interrompre des communications à distance.
- **Protection des données** : Vérifiez l'existence et le bon fonctionnement d'un mécanisme de protection des données, alors que des informations sensibles en matière de protection sont susceptibles d'être échangées au téléphone/par des moyens numériques, plutôt qu'en personne. Mettez-vous d'accord sur les modalités d'obtention d'un consentement sûr et éclairé de la part des interlocuteurs à distance et de garantie de la confidentialité des informations échangées (le cas échéant).
- **Coordination et collaboration** : Coordonnez vos actions avec vos collègues et d'autres acteurs susceptibles de mettre en place des activités de mobilisation de la communauté à distance. Envisagez des partenariats susceptibles de faciliter l'aspect technologique de la programmation à distance.
- **Systèmes d'orientation** : Assurez-vous que les membres de la communauté sont en mesure de contacter les prestataires de services et d'accéder en toute sécurité aux services nécessaires. Par exemple, les premières consultations pourraient avoir lieu par téléphone ou les ordonnances pourraient être livrées par un-e messenger/ère pour éviter de se déplacer en personne à une clinique. Les survivant-e-s de VBG peuvent ne pas être en mesure de se rendre dans une résidence protégée ou un refuge sans autorisation de se déplacer, mais des membres du cluster pourraient peut-être se procurer des laissez-passer en négociant auprès des autorités compétentes, par exemple.

INTERVENTION

- **Protection contre le Covid-19** : Apportez votre soutien pour protéger les communautés, le personnel et les partenaires à l'abri de la transmission du Covid-19. Toutes sortes d'actions sont

¹ Voir plus loin d'autres consignes sur [la mobilisation de la communauté pendant la pandémie de Covid-19](#).

envisageables : la mise en place d'alternatives sûres à des réunions, des visites de proximité ou des échanges face-à-face ou la prise de mesures de sécurité pour qu'ils aient lieu ; la mise en place de stations de lavage des mains dans des endroits pratiques pour la communauté ; et la fourniture d'équipements de protection individuelle².

- **Soutien technique** : Apportez un soutien technique aux communautés dans l'élaboration de plans de protection communautaire et de plans d'urgence dans la lutte contre le Covid-19. Celui-ci pourrait inclure un soutien à la cartographie des établissements de santé et des ressources sanitaires, à l'établissement de chaînes de communication, à l'identification de groupes à risque et à la mise en place de processus pour les interventions des communautés.
- **Cohésion sociale** : Apportez votre soutien aux stratégies d'isolement et de solidarité des communautés, ainsi qu'à d'autres efforts collectifs et mécanismes d'autoprotection dans la lutte contre le Covid-19. Gardez à l'esprit la nécessité de renforcer la cohésion sociale, de lutter contre la stigmatisation³ et d'atténuer les éventuels incidents de violence.
 - **Soutien à des stratégies d'isolement** pour permettre la protection des personnes les plus vulnérables. Il peut s'agir d'apporter un soutien aux communautés et aux partenaires à l'établissement et à la promotion d'espaces d'isolement sûrs permettant de lutter contre la violence domestique/du partenaire intime ou la maltraitance envers un enfant ou une personne âgée.
 - **Soutien à des stratégies de solidarité** pour permettre aux membres de la communauté d'exprimer leurs inquiétudes en matière de protection. Une stratégie de solidarité peut, par exemple, consister en des groupes communautaires qui viennent en aide à des ménages vulnérables en les équipant de systèmes de communication pour pouvoir faire part de leurs besoins. Bien que spécifiques au contexte, ces systèmes devraient inclure des moyens discrets pour signaler des besoins et des problèmes d'ordre sensible, de manière à permettre aux victimes d'abus de signaler en toute sécurité leur situation.
 - **Comprendre les mécanismes d'autoprotection** afin de cerner les stratégies, tant positives que négatives, adoptées par les communautés. Les restrictions de déplacement et les autres mesures de lutte contre le Covid-19 risquent d'accroître la charge infligée aux communautés d'assurer leur propre protection, et ainsi de contribuer également à une prolifération de stratégies d'adaptation négatives, en particulier dans un contexte marqué par le manque d'accès aux services, à des ressources et aux moyens de subsistance.
- **Accès à des informations fiables et de qualité** : Assurez-vous que les acteurs de la protection de la communauté disposent d'un accès sûr à des informations de qualité qui peuvent être essentielles à la survie des communautés et à leurs mécanismes d'adaptation, ainsi que pour éviter la stigmatisation et la marginalisation accrue de certains groupes.
 - **Informations sur la pandémie** à proprement parler, comme les mesures d'intervention existantes et leurs implications pour des communautés spécifiques, ou relatives à l'évolution de l'épidémie ou aux découvertes scientifiques faites sur le virus.
 - **Informations sur les services** encore disponibles et leur accès en toute sécurité.
 - **Informations sur le mode d'emploi de certaines technologies**, indispensables pour veiller à ce que la programmation à distance tienne compte des personnes qui ont un niveau limité d'alphabétisation ou de connaissances de certaines technologies (ce qui concerne de façon disproportionnée les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et certains groupes minoritaires).
 - **Informations sur le lieu où se trouvent des proches, ou faciliter le contact direct avec eux**, qui sont soignés pour le Covid-19, pour soulager si possible l'impact psychologique de cette séparation et, dans les cas où des enfants sont séparés des personnes qui s'occupent principalement d'eux, pour en assurer la continuité de la prise en charge. Les systèmes d'information doivent être réactifs pour s'aligner sur les stratégies de mobilisation

² Voir plus loin d'autres consignes sur [la protection contre la transmission du Covid-19](#).

³ Voir plus loin d'autres consignes sur [la prévention et la lutte contre la stigmatisation sociale pendant la pandémie de Covid-19](#).

de la communauté et aider les communautés à vérifier les faits, dépister les rumeurs et soutenir les compétences en matière de consommation médiatique.

- **Accès à des ressources adéquates** : Veiller à ce que les communautés disposent des ressources nécessaires pour assurer leur propre protection, y compris :
 - **Des ressources de communication**, qu'il s'agisse d'affiches, de radios portatives, de téléphones, de crédit de téléphone, de hotspots Wi-Fi gratuits et même de mégaphones.
 - **Des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'activités spécifiques de protection à base communautaire**, notamment en matière d'assistance monétaire. Ce type de soutien peut également faire appel à une action concertée avec d'autres clusters sur le terrain pour la fourniture de ressources destinées à compenser le **manque d'accès aux moyens de subsistance et aux besoins fondamentaux**, exacerbé par le Covid-19, en vue de renforcer la résilience globale des communautés.
- **Faire entendre la voix des communautés** : Soutenir les communautés à exprimer leurs propres besoins et à les revendiquer. Pendant la pandémie de Covid-19, certaines communautés peuvent être moins en mesure que d'autres de formuler leurs préoccupations directement auprès des autorités. Par conséquent, offrez-leur la possibilité que votre organisation relaye leurs besoins en leur nom, en organisant des démarches concertées auprès des administrations locales, des acteurs de conflit et d'autres institutions compétentes, ou des campagnes de sensibilisation du public. Efforcez-vous activement de relayer les revendications des communautés qui n'ont peut-être pas eu de contact ou reçu de soutien de la part d'acteurs humanitaires.

INCLUSION

La pandémie révèle d'autant plus les vulnérabilités de certains groupes, notamment en termes de genre, d'âge, d'origine ethnique, de handicap ou de statut juridique, social et économique. Prenez des mesures pour faire en sorte que la programmation à distance et le soutien apporté aux acteurs de la protection de la communauté soient accessibles à toutes et tous et ne laissent personne de côté⁴.

- **Langue** : S'il y a lieu de le faire, veillez à ce que les documents écrits soient traduits dans les langues locales. Utilisez un langage simple, à l'aide si possible des moyens audiovisuels pour faire passer vos messages, y compris pour obtenir le consentement éclairé.
- **Technologies** : Veillez à ce que les interlocuteurs et interlocutrices aient accès à des moyens de communication à distance et soient à l'aise pour les utiliser, ce qui peut nécessiter [la fourniture de moyens de communication](#).
- **Questions de genre** : Veillez à inclure activement les femmes et les filles, dans la mesure où, au cours de l'épidémie, il risque de leur être encore plus difficile de se mobiliser et de participer à des activités de programme en raison de leurs responsabilités de prise en charge des soins.

CAPACITÉS ET FINANCEMENT

- **Fonds communs** : Incluez la protection à base communautaire comme modalité dans les stratégies d'allocation de réserve de fonds communs, pour qu'elle reste une composante déterminante de toute intervention de protection pendant la pandémie de Covid-19. Les partenaires sont invités à intégrer les éléments essentiels de ces consignes (à savoir en matière d'analyse, de mobilisation à distance et d'intervention) dans l'élaboration de leur proposition.
- **Micro-subventions** : Soyez prêt-e-s à accorder sur-le-champ des micro-subventions aux points focaux communautaires ou aux dirigeant-e-s, ou à leur fournir du matériel, avant l'imposition de restrictions de déplacement ou de mesures de confinement afin de maintenir le contact.
- **Souplesse des financements** : Veillez à ce que les fonds disponibles soient suffisamment souples pour soutenir une approche de protection à base communautaire.
- **Accessibilité des fonds** : Veillez à l'égalité de l'accès pour tous les acteurs locaux, y compris les organisations à base communautaire, à toutes les ressources disponibles pour les interventions

⁴ Voir plus loin d'autres consignes sur [l'inclusion de groupes marginalisés et vulnérables pendant la pandémie de Covid-19](#).

de protection, et à faire en sorte que les acteurs de la protection à base communautaire puissent postuler à des fonds communs.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Continuez à fournir des services de soutien technique et de renforcement des capacités, soit en personne (en respectant les règles de distanciation sociale et sur le plan sanitaire), soit [par des modalités virtuelles](#), en fonction du contexte.

- **Sur place** : Collaborez avec les travailleurs et travailleuses communautaires existant-e-s et le personnel local pour renforcer les capacités techniques afin de remédier aux problèmes d'accès, en leur fournissant les ressources nécessaires, notamment en matière de matériel, pour effectuer des formations de manière indépendante.
- **À distance** : Adaptez les formations existantes en matière de protection à base communautaire, ou créez-en de nouvelles, qui utilisent des modalités à distance, y compris les conseils donnés dans la présente note d'orientation, afin de renforcer les compétences des acteurs de la protection. Adaptez les modalités utilisées à mesure que d'autres consignes vous seront données.

Ressources supplémentaires

Sur la mobilisation des communautés pendant la crise du Covid-19 :

- Oxfam. (2020a). Mobilisation des communautés pendant la crise du Covid-19 : Guide à l'usage du personnel en contact avec les communautés. https://www.oxfamwash.org/response-types/covid-19/Oxfam_Community%20Engagement%20During%20Covid-19_08042020.pdf
- Oxfam. (2020b). Mobilisation des communautés pendant la crise du Covid-19 : 13 conseils pratiques. https://www.oxfamwash.org/response-types/covid-19/Oxfam_Community%20Engagement%20During%20Covid-19_08042020.pdf

Sur la protection contre la transmission du Covid-19 :

- Oxfam. (2020c). Protéger le personnel et les bénévoles en contact avec les communautés. https://www.oxfamwash.org/response-types/covid-19/OXCTF_Protecting%20Community%20Facing%20Staff%20and%20Volunteers_FR.pdf

Sur la prévention et la lutte contre la stigmatisation sociale lors de la crise du Covid-19 :

- FISCR, UNICEF et OMS. (2020). La stigmatisation sociale associée au Covid-19 : Guide pour la prévention et la lutte contre la stigmatisation sociale. <https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/covid19-stigma-guide.pdf>

Sur l'inclusion des groupes marginalisés et vulnérables :

- RCCE. (2020). COVID-19 : Comment inclure les personnes marginalisées et vulnérables dans les communications au sujet des risques et la mobilisation de la communauté. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/COVID-19_CommunityEngagement_130320.pdf